



AVIS DE MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME RELATIVE A DES TRAVAUX REPRIS A L'ARTICLE
D.IV.40 DU CODE DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL (CoDT)

Conformément aux dispositions de l'article D.IV.40 et en application à l'article D.VIII.6 du CoDT, l'Administration Communale vous fait savoir qu'une demande de permis d'urbanisme a été introduite par la société EECOCUR sa, tendant à obtenir l'autorisation de construire un hangar industriel à 5380 NOVILLE-LES-BOIS, rue du Tronquoy, n° 47, sur les parcelles cadastrées B n° 570 W12.

La demande doit être soumise à une annonce à projet car elle s'écarte d'un plan communal d'aménagement adopté avant l'entrée en vigueur du Code et devenu Schéma d'orientation local (SOL) pour le motif suivant :

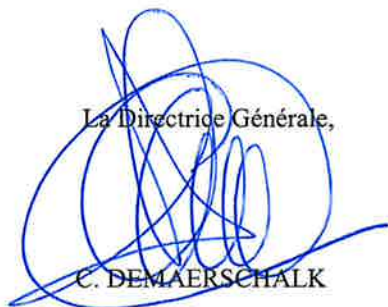
- *Les pentes des toitures.*

Les réclamations ou remarques sont à adresser par écrit au Collège Communal du **08 juillet au 23 août 2019**.

Ce dossier peut être consulté à la Maison Communale (Service Urbanisme), division de NOVILLE-LES-BOIS, rue Goffin n° 2, chaque jour ouvrable, du lundi au vendredi, de 09.00 à 12.00 heures.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration Communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'annonce.

La Directrice Générale,



C. DEMAERSCHALK

PAR LE COLLEGE :



La Bourgmestre,



C. PLOMTEUX